

Avertissement de l'éditeur :
La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.

Ce pictogramme mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'auteur de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique, le développement massif du photocopillage.



Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

ASSOCIATIONS
mode d'emploi

Groupe Territorial
Collection Les Guides pratiques d'Associations mode d'emploi
BP 215 - 38506 Voiron Cedex
Tél. : 04 76 65 87 17 - Fax : 04 76 05 01 63
www.ame1901.fr

© Groupe Territorial – GPA 28 – Prix : 19,50 €
ISBN : 978-2-8186-0107-5 – ISBN version numérique : 978-2-8186-0108-2
Imprimé par Deux-Ponts, à Bresson (38) – Février 2011
Dépôt légal à parution

Sommaire

Introduction	p. 7
1. Quelques notions préalables à maîtriser pour répondre à une consultation lancée par une collectivité publique	
<i>I • Distinction à faire entre « commande publique » et « d'appel à projets »</i>	p. 11
A - Nécessité de distinguer les deux notions	p. 13
B - Notion de subvention	p. 16
C - Le critère distinctif : l'initiative privée ou publique	p. 19
<i>II • Les différentes procédures de mise en concurrence</i>	p. 23
A - Les marchés publics	p. 23
B - Les délégations de service public (DSP)	p. 24
2. Identifier et obtenir transmission d'un dossier d'appel d'offres	
<i>I • Seuils et calcul des seuils</i>	p. 33
A - Seuils des marchés de services ou de fournitures	p. 33
B - Seuils des marchés de travaux	p. 36
C - Seuils applicables	p. 37
<i>II • Identifier les sources de publication des marchés publics</i>	p. 44
A - Les sources principales	p. 44

B - Les lots réservés.....	p. 47
C - La difficile identification des publicités adaptées.....	p. 50

3. Identifier les critères de sélection et leur pondération

<i>I • Critères de sélection des candidatures</i>	p. 55
A - Éléments pris en compte pour l'analyse des candidatures.....	p. 55
B - Éléments permettant l'accès privilégié des prestataires de type TPE/PME.....	p. 58
<i>II • Critères de sélection des offres</i>	p. 60
A - Éléments pouvant être pris en compte pour l'analyse des offres.....	p. 60
B - Offres inappropriées, irrégulières et inacceptables.....	p. 62
C - Droit de préférence.....	p. 62

4. Principes pour établir une candidature pertinente

<i>I • Documents pouvant être exigés à l'appui des candidatures</i>	p. 67
<i>II • Moyens de preuves des capacités et sanctions en cas de production non conforme</i>	p. 72
<i>III • Situation fiscale de l'association</i>	p. 75

5. Principes pour établir une offre pertinente

<i>I • Quelques principes de base</i>	p. 81
---	-------

A - Présentation de l'offre.....	p. 81
B - Offre anormalement basse.....	p. 82
C - Variantes à l'offre de base.....	p. 83
<i>II • L'importance du mémoire technique</i>	p. 86
A - Une note méthodologique pour quoi faire ?.....	p. 86
B - Obtenir les précisions nécessaires à la rédaction d'un bon mémoire technique.....	p. 87
C - Note méthodologique d'un groupement.....	p. 88

6. Transmettre les propositions dans les délais

<i>I • La Poste ou les coursiers</i>	p. 91
A - La remise en main propre.....	p. 91
B - L'envoi par la Poste.....	p. 92
C - Le recours aux services d'un coursier.....	p. 93
<i>II • Envoi par voie électronique</i>	p. 94

7. La dématérialisation en question

<i>I • Les obligations du pouvoir adjudicateur en matière de dématérialisée</i>	p. 99
A - Où chercher l'information dématérialisée.....	p. 99
B - Le profil acheteur.....	p. 100
C - La signature électronique.....	p. 102
D - Impact de la dématérialisation sur l'attribution du marché.....	p. 103
<i>II • L'intérêt du recours à la dématérialisation</i>	p. 106

8. Obtenir les motifs de rejet d'une offre

- I • Les obligations d'information pesant sur le pouvoir adjudicateur* p. 109
 - A - Les procédures formalisées p. 109
 - B - Les MAPA p. 110
- II • Les documents communicables sur demande expresse de l'association* p. 112

9. Contester une décision de rejet

- I • Le référé précontractuel et référé contractuel* p. 117
 - A - Référé précontractuel p. 117
 - B - Référé contractuel p. 121
- II • La procédure au fond* p. 125

10 Notification et démarrage du marché

- I • De l'attribution à la notification du marché* ... p. 129
- II • Ordre de service au démarrage* p. 131

Annexes

- Annexe I*
Formulaires non obligatoires du MINEFI p. 135
- Annexe II*
Coordonnées des tribunaux administratifs p. 139

Introduction

La collaboration entre associations et collectivités publiques s'est fréquemment inscrite dans une relation de subventionnement, la collectivité prenant en charge tout ou partie d'une opération d'intérêt général menée par l'association.

Le financement de projets associatifs par des subventions publiques continue de constituer un levier très important de l'action publique.

Néanmoins, le recours aux subventions n'est pas toujours suffisant pour permettre aux collectivités territoriales de répondre à l'ensemble de leurs besoins.

Celles-ci sont également amenées à recourir à des procédures d'appels d'offres visant à confier à un opérateur le soin d'exécuter un marché public de travaux, de fournitures ou de services.

Les associations loi 1901 peuvent être chargées de telles prestations et doivent par conséquent être en mesure de répondre aux sollicitations des collectivités publiques.

Cet ouvrage a pour ambition de permettre aux associations mais aussi aux décideurs publics (maire, président de conseil général, président de conseil régional...) d'identifier le périmètre d'action des collectivités territoriales dans le cadre des marchés publics. Il a également pour objectif de mettre à la disposition des associations

l'ensemble des connaissances indispensables à tout opérateur souhaitant répondre à une consultation d'appel d'offres pour l'attribution d'un marché public.

La particularité du présent ouvrage est de prendre en compte les spécificités des associations loi 1901 et la situation des organismes non lucratifs au regard de la fiscalité.

1. Quelques notions préalables à maîtriser pour répondre à une consultation lancée par une collectivité publique